



Crédit d'impôt pour dons d'aliments frais :

Un crédit d'impôt agricole pour dons d'aliments frais aux banques alimentaires

Octobre 2013

Crédit d'impôt pour dons d'aliments frais :

Un crédit d'impôt agricole pour dons d'aliments frais aux banques alimentaires

Résumé

Il n'existe actuellement aucune incitation fiscale, à l'échelon fédéral ou provincial, qui reconnaisse les dons de produits alimentaires frais par bienfaisance aux banques alimentaires du Canada. D'un point de vue fiscal, les fruits et légumes frais, le bétail, les fruits de mer et les autres produits alimentaires frais inutilisés donnent lieu au même traitement, qu'ils soient jetés dans un lieu d'enfouissement, remis au labourage dans le champ de l'agriculteur ou donnés à une banque alimentaire.

Le présent document fait état d'une proposition qui profitera aux producteurs d'aliments du Canada, tout en répondant à un besoin essentiel des banques alimentaires et des familles dans le besoin du Canada.

Plan : **Renforcer le secteur agricole du Canada, tout en fournissant des produits alimentaires frais aux banques alimentaires du Canada et aux personnes qu'elles aident.**

Proposition : **Créer un crédit d'impôt non remboursable qui permettra aux producteurs d'aliments (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs d'animaux de ferme, etc.) et aux transformateurs de produits alimentaires de déduire de l'impôt qu'ils doivent 25 % de la valeur en gros des produits alimentaires dont ils font don aux banques alimentaires.**

Recettes cédées potentielles : Jusqu'à 4 122 500 \$ par année

Pourquoi cette proposition est-elle nécessaire?

En mars 2012, 882 188 personnes différentes, dont 38 % étaient des enfants, ont reçu l'aide d'une banque alimentaire au Canada. En 2012, le nombre de personnes ayant eu recours à l'aide des banques alimentaires était plus élevé que jamais et de 31 % plus qu'avant le début de la récession en 2008. Au Canada, les banques alimentaires ont servi plus de 700 000 personnes chaque mois au cours de la majeure partie des douze dernières années.¹

Chaque année, les banques alimentaires acquièrent 200 millions de livres de produits alimentaires et les partagent avec les personnes dans le besoin. Bien que ce soit là une quantité importante de nourriture, elle ne représente que 0,3 % de la valeur des produits alimentaires fabriqués au Canada chaque année.² La plupart des banques alimentaires fournissent chaque mois des produits alimentaires suffisants pour 3 à 5 jours aux ménages qu'elles aident.

En raison de la récente récession, en 2012, plus d'un tiers des banques alimentaires n'avaient pas assez de nourriture pour répondre aux besoins de leurs communautés, 30 % ne disposaient pas de fonds suffisants, et la moitié ont dû distribuer moins de produits alimentaires que d'habitude. Quelle que soit la situation économique, les banques alimentaires se démènent depuis des années afin d'acquérir suffisamment de produits alimentaires et de fonds pour combler les lacunes des garde-manger des familles.

Presque la moitié des banques alimentaires fonctionnent exclusivement grâce à des bénévoles et la plupart – 70 % – ne reçoivent pas de fonds du gouvernement. Moins de 5 % des banques alimentaires reçoivent des fonds du gouvernement fédéral et la plupart des banques alimentaires qui reçoivent des fonds d'un gouvernement provincial sont situées dans seulement deux provinces, à savoir le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Les banques alimentaires aident les Canadiens dans le besoin, et il y a très peu de soutien gouvernemental pour le travail qu'elles font. Elles survivent grâce aux dons de produits alimentaires; pourtant, il n'y a pas de soutien législatif pour encourager le secteur agricole à augmenter leurs dons en nature.

¹ Banques alimentaires Canada. *Bilan-Faim 2012*, Toronto, Food Banks Canada, 2012. Toutes les données sont tirées du sondage Bilan-Faim de Banques alimentaires Canada, à moins d'indication contraire.

² Le Conseil canadien des distributeurs en alimentation, la Fédération canadienne des épiciers indépendants et Produits alimentaires et de consommation du Canada. *State of the Food and Consumer Products Industry*, 2006.

Avantage agricole

Étant donné que le crédit d'impôt proposé augmentera le résultat net des agriculteurs canadiens, le secteur agricole du Canada l'appuie. Même si la valeur du crédit s'élèvera seulement à un petit pourcentage de la valeur au détail des dons de produits alimentaires, il donnera une occasion importante aux producteurs d'aliments de récupérer certains de leurs coûts de production.

Ron Bonnett, président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), estime que les recommandations présentées dans la présente proposition sont importantes pour les membres de la Fédération, qui représentent plus de 200 000 familles d'agriculteurs de partout au Canada.

[Trad.] « Plusieurs fermes canadiennes font déjà don de légumes, de fruits et d'autres produits frais aux banques alimentaires, et il est possible d'en faire beaucoup plus. Un crédit d'impôt aurait un effet positif sur les résultats nets des agriculteurs et augmenterait la quantité de nourriture nutritive disponible aux personnes dans le besoin - ce serait avantageux pour les deux groupes. »

-Ron Bonnett, président de la FCA

Des programmes semblables ont été mis en œuvre dans plusieurs États des É.-U., y compris l'Oregon, la Caroline du Nord, le Colorado, le Maryland, la Virginie, la Pennsylvanie, le Texas, l'Ohio, le Michigan, le Kentucky et l'Arizona.

Bénéficiaires

Ce crédit d'impôt non remboursable aiderait directement le secteur agricole canadien en reconnaissant les dons aux banques alimentaires qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, faits par les producteurs et les transformateurs primaires de bétail, de fruits de mer, de produits laitiers et de fruits et légumes frais. Le crédit ne sera pas disponible aux particuliers faisant don de fruits et légumes frais à un organisme de bienfaisance.

Utilisation des dons

Les organisations qui reçoivent les dons de produits alimentaires doivent être des organismes de bienfaisance enregistrés œuvrant dans le domaine de la distribution gratuite de nourriture; et les produits alimentaires dont il est fait don doivent être fournis gratuitement au bénéficiaire.

Recettes cédées potentielles

L'avantage fiscal proposé consistera en un crédit non remboursable correspondant à 25 % de la valeur en gros de la quantité de nourriture dont il est fait don. Le prix de gros des cultures serait fondé sur l'une ou l'autre des valeurs suivantes :

- le montant versé au producteur par l'acheteur au comptant le plus récent;
- le prix du marché de l'acheteur en gros le plus près ou le prix du marché d'auto-cueillette régional (s'il n'y a pas d'acheteur au comptant antérieur).

Exemple

Un pomiculteur permet à des bénévoles d'une banque alimentaire de glaner dans ses vergers à la fin de la saison de la récolte. En un après-midi de travail, les bénévoles parviennent à glaner 1 000 kg de pommes. *Calcul du crédit d'impôt*

Valeur au détail à 3,17 \$/kg	3 170 \$
Valeur en gros à 1,70 \$/kg	1 700 \$
Valeur du crédit d'impôt à 25 %	425 \$

Le pomiculteur aurait droit à une réduction de 425 \$ de son fardeau fiscal pour son don, grâce au nouveau crédit d'impôt.

Pour le gouvernement fédéral, le rendement de son investissement est excellent. Chaque dollar cédé investi dans le crédit d'impôt pourrait générer des produits alimentaires d'une valeur de plus de sept dollars pour les banques alimentaires et les familles dans le besoin.

L'Ontario Association of Food Banks estime que, d'ici 2014, ses banques alimentaires membres auront la capacité d'absorber au maximum 6,8 millions de kilogrammes de fruits et légumes frais.³ L'Ontario représente 35 % du nombre de personnes ayant recours à l'aide des banques alimentaires au Canada; en extrapolant à partir des recherches effectuées en Ontario, nous

³ Ontario Association of Food Banks. *Fighting hunger with local food: Options for a farm donation tax credit & surplus agricultural products grant*, Toronto, OAFB.

estimons que la capacité d'absorption nationale des banques alimentaires est de 19,4 millions de kilogrammes.

En utilisant la valeur en gros estimative par kilogramme de pommes de l'exemple présenté ci-dessus, nous pouvons faire le calcul suivant : 19,4 millions de kilogrammes X 1,70 \$ à 25 % = 8 245 000 \$.

Pour un taux de demande estimatif de 50 %, les recettes fiscales nationales cédées potentielles pourraient atteindre 4 122 500 \$ chaque année.

Conclusion

Le crédit d'impôt pour aliments frais contribuerait à fournir plus de nourriture aux banques alimentaires et aux familles dans le besoin du Canada, tout en créant un crédit d'impôt de récupération de coûts utile pour les fermiers du Canada.

Le plan représenterait également un investissement fructueux pour le gouvernement fédéral, étant donné que chaque dollar cédé en recettes nationales générerait des produits alimentaires d'une valeur de sept dollars pour les banques alimentaires du Canada, tout en aidant du même coup le secteur agricole canadien.

À propos de Banques alimentaires Canada

Banques alimentaires Canada soutient un réseau unique de plus de 3 000 organismes alimentaires dans chacune des provinces et territoires, venant en aide à quelque 800 000 Canadiens par mois. Notre réseau partage collectivement chaque année plus de 200 millions de livres de produits alimentaires essentiels et propres à la consommation, propose des programmes sociaux afin d'encourager l'autonomie, et préconise des solutions politiques durables qui contribueront à créer un Canada où personne n'aura à vivre avec la faim. Visitez banquesalimentairescanada.ca pour obtenir plus d'information.

Soulager la faim aujourd'hui. Prévenir la faim demain.

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec la personne-ressource suivante :

Philippe Ozga
Gestionnaire, Relations gouvernementales
Banques alimentaires Canada
philippe@foodbankscanada.ca
Tél. : 613-863-5818